



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Excusés : 2
- Votants : 28
dont 1 pouvoir

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	28	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**Création des commissions municipales
et désignation des
membres**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un mai deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Stéphane BIRYCKI, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), José PEREIRA.

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;

Vu la délibération n° 2026.036 du 21 mai 2026 décidant à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'ensemble des désignations relevant de la compétence du conseil municipal au cours de la présente séance ;

Considérant que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil ;

Considérant que la composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Considérant qu'à la suite de l'appel à candidatures, l'ensemble des postes à pourvoir au sein des commissions a fait l'objet de propositions dans le respect de la représentation proportionnelle ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **DÉCIDE de créer les commissions municipales suivantes :**

- Commission Travaux / Urbanisme / Environnement,
- Commission des Affaires Scolaires,
- Commission Sécurité / Sûreté,
- Commission Finances / Attractivité,
- Commission Vie associative / Vie des quartiers.

- **FIXE le nombre de membres à 12 avec une répartition à la représentation proportionnelle au plus fort reste soit 10 sièges pour la majorité et 2 sièges pour l'opposition.**

- **DESIGNE au sein des commissions les membres suivants :**

1- Commission Travaux / Urbanisme / Environnement

1	Eddie MARCOS, Maire (Président de droit)
2	Olivier BOUDY
3	Daniel CHASSAIN
4	Laurent MENSIGNAC

**Délibération n°
2026.037**

Séance du 21/05/2026
N° ordre : 02

Suite n° 1

5	Ange GUEGUEN
6	Marie-Paule TOURNADOUR
7	Céline PEREIRA
8	Brigitte NIRONI
9	Jimmy ETTORI
10	Martine JUGIE
11	Emma BLONDEL
12	Stéphane GEORGES

2- Commission des Affaires Scolaires

1	Eddie MARCOS, Maire (Président de droit)
2	Michel CENDRA-TERRASSA
3	Victoria RIZZI
4	Anne-Marie OUMEDJKANE
5	Céline CHASTIN
6	Gloria BOUYSSOU
7	Yoann BARROT
8	Céline PEREIRA
9	Stéphane BIRYCKI
10	Julie MAUGER
11	Elodie CHASSAGNE
12	Jordan AUDIGUIER

3- Commission Sécurité / Sûreté

1	Eddie MARCOS, Maire (Président de droit)
2	Henri ROSENDO
3	Anne-Marie OUMEDJKANE
4	Ange GUEGUEN
5	Laurent MENSIGNAC
6	Maxime NICOLAU
7	Marie LAPACHERIE
8	Nathalie EL KEJJAOU
9	Stéphane BIRYCKI
10	José PEREIRA
11	Emma BLONDEL
12	Jordan AUDIGUIER

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260521-DL2026_037-DE
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

Suite n° 2

4- Commission Finances / Attractivité

1	Eddie MARCOS, Maire (Président de droit)
2	Martine JUGIE
3	Anne-Marie OUMEDJKANE
4	Marie-Laure BOURGES
5	Michel CENDRA-TERRASSA
6	Brigitte NIRONI
7	Jimmy ETTORI
8	Yoann BARROT
9	Maxime NICOLAU
10	Ange GUEGUEN
11	Emma BLONDEL
12	Jordan AUDIGUIER

5- Commission Vie associative / Vie des quartiers

1	Eddie MARCOS, Maire (Président de droit)
2	Ange GUEGUEN
3	Anne-Marie OUMEDJKANE
4	Céline PEREIRA
5	Geoffrey GIBERT
6	Julie MAUGER
7	Martine JUGIE
8	Yoann BARROT
9	Gloria BOUYSSOU
10	Céline CHASTIN
11	Elodie CHASSAGNE
12	Stéphane GEORGES

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 21 mai 2026,

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 28/05/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 28/05/2026



Le Maire,

Eddie MARCOS